

6 juin 2019 : le jour le plus long pour la DGFIP

Ce jeudi 6 juin 2019 un débarquement de mauvaise foi a été opéré sous la direction du Ministre DARMANAIN.

Ce fut une attaque éclair, un tsunami visant qu'un seul but : la destruction de la DGFIP et du service public de proximité.

Vers 11h30 les chefs de service du département sont convoqués pour une audio conférence fixée à 15h30 pour une communication importante sans plus de précisions. Puis ce fût au tour des organisations syndicales d'être « invitées » à un rendez-vous avec le DDFIP du CHER fixé quant à lui à 16h30 par mail de ...12h24.

FO-DGFIP dénonce ce procédé qui vise à canaliser toute réaction des organisations syndicales et des agents par une communication faite dans l'urgence. De plus **FO-DGFIP** dénonce le fait que les chefs de services soient prévenus par la Direction avant les représentants des personnels, séance pommade.

Une organisation syndicale qui avait le même jour son congrès national n'a pu être présente qu'*in extremis*, ainsi que **FO** dont le secrétaire départemental était en Conseil syndical à Paris...

A 16h30 les OS ont été réunies au coin d'une table dans le bureau du directeur, même pas une salle de libre afin d'annoncer la condamnation à mort d'innombrables services. Quel mépris !!!

Enfin notre nouveau Directeur commence à réciter son monologue « matinée de langue de bois ».

Tout d'abord rassurez-vous cette géographie revisitée n'a que pour seul but de renforcer et maintenir voire augmenter l'offre aux usagers.

Après les agents ce seront les élus qui seront prévenus, pas tous les élus seulement les « grands élus » c'est-à-dire le président du conseil départemental, le président de l'association des maires du Cher ainsi que les parlementaires. Les autres, les élus de la plèbe se débrouilleront bien pour être informé. Encore du mépris !!!

Voici les « propositions » du Directeur au Ministre DARMANAIN :

Pour les particuliers, un seul service situé à Bourges mais qui disposera de deux antennes une à Vierzon l'autre à Saint-Amand. L'assiette et le recouvrement de tous les impôts du département seront désormais concentrés dans un seul SIP.

Les particuliers pourront se rendre dans les fameuses MSAP au nombre de 17, futures Maison France Service (MFS bel acronyme ma foi). Dans ces dernières dont on ne sait pas grand-chose, l'accueil se fera sur rendez-vous avec un agent qui viendra de temps en temps pour les impôts et seulement les impôts. Quid des créances communales ? Là encore le Directeur ne sait pas, il est vrai qu'il n'a pas l'air très au fait sur la gestion publique comme il le reconnaît volontiers lui-même. Les seules choses qui semble l'intéresser dans la GP sont les régies, généralisation de l'offre de paiement en ligne qui presse.

Il est intéressant de savoir que même les maires de communes qui ont une MSAP ne sont au courant de rien, d'ailleurs la plupart n'auront pas les moyens financiers et humains pour les faire fonctionner.

Pour les entreprises plus qu'un seul SIE en activité dans le département au 1^{er} janvier 2020 avec peut-être une antenne « provisoire » pour éviter des mobilités contraintes, là encore on est dans le « flou ». Le SIE verra aussi sa compétence élargie avec une intégration du SPF-E, pour avoir un SIE-SPF-E. On en rirait si on avait pas envie d'en pleurer !

Pour le SPL, trois structures CGC « centres de gestion comptable » vont se substituer aux trésoreries du département. Celles-ci feront le visa, s'occuperont du recouvrement et de la gestion des régies. Les trois sites retenus sont : Bourges, Vierzon et Saint-Amand.

A noter qu'au sein du CGC de Bourges la paierie départementale gardera une certaine autonomie. Une trésorerie hôpitaux s'occupera des hôpitaux du département ainsi que des EHPAD. Évidemment les caisses seront définitivement fermées avec le ZERO cash qui doit se mettre en place.

Les régisseurs iront à la poste porter leurs espèces. Tandis qu'un marché public est en cours avec les burocrates ou la poste pour les particuliers.

Il y aura 7 conseillers aux décideurs locaux auprès des collectivités qui préfigurent sûrement les 7 futures intercommunalités. Quels sera le mode de recrutement ? Quel grade ? Là encore pas de réponse.

Mais le « manager » d'un CGC gardera le conseil à la collectivité la plus importante de sa structure.

Cerise sur le gâteau : Bourges va connaître une délocalisation à Avord qui deviendra le site d'implantation du contrôle fiscal du CHER, soit une trentaine de personnes. Là avouons le ? on ne s'y attendait pas !

Le calendrier annoncé par le général d'aviation, pardon le Directeur Départemental est le suivant pour horizon 2022 avec des fermetures prévues à partir de 2021. Son plan devra être connu en octobre.

Voilà certains n'ont pas voulu y croire mais nous y sommes : le Tsunami GERALD vient d'emporter la DGFIP et la DDFIP du CHER. Sancerre, Aubigny, Baugy, Saint-Florent, Chateameillant, les Aix et Sancoins sont rayés de la carte.

Des agents devront faire 50 minutes de voitures pour aller au travail désormais.

Mais là encore lorsque l'on entend « il y a plus d'implantations qu'avant et moins de travail avec le PAS et la disparition programmée de la TH, ainsi que des opportunités qui s'ouvrent grâce au télé-travail et au travail à distance ».

Décidément après l'attaque éclair nous avons droit à la propagande démagogique gouvernementale relayée par de hauts fonctionnaires complètement déconnectés de la réalité du terrain.

Il faut se mobiliser là ce n'est plus une vue de l'esprit c'est une question de survie. DARMANAIN veut la guerre et envoie le DDFiP au front.

Il faut résister et contre-attaquer.

Mobilisation et Action !!!!! Découvrez la carte 2022 du CHER sur notre site local *FO DGFIP 18*

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>



BULLETIN D'ADHESION

NOM :PRENOM :

Adresse mail :



SECTION du CHER

Grade et indice :

AFFECTATION :
.....

Quotité de travail :%
Déclare adhérer au Syndicat Force Ouvrière DGFIP du Cher

Fait à le
(signature)

à retourner par mail à fo_ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr

ou par courrier FO DGFIP 18 ple ste Catherine 18000 Bourges



[la cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant.](#)